



Une nouvelle victoire contre la précarité au ministère de la Culture : c'en est fini du contrat d'activité à l'Inrap

Aujourd'hui, lundi 7 mars, s'achèvent les négociations sur les conditions d'emploi des agents non titulaires et la résorption de la précarité dans la Fonction publique.

Au cours de cette dernière séance, Georges Tron vient d'annoncer que, à compter de la signature du protocole de fin de négociations, l'Inrap ne recrutera plus en contrat d'activité.

Par ailleurs, la disposition législative créant le contrat d'activité, et qui a été introduite dans la loi 2009-179 du 17 février 2009, sera abrogée par la nouvelle loi faisant suite au protocole d'accord.

Enfin, la plafond d'emploi de l'Inrap pourra être relevé de 150 ETP.

Cette annonce constitue une véritable victoire contre l'ultra-précarité, à mettre au crédit de la lutte ininterrompue des personnels de l'archéologie qui n'ont eu de cesse de se mobiliser tout au long de l'année 2010, date de mise en oeuvre du contrat d'activité à l'Inrap.

Pour autant, la lutte continue dans l'unité pour résorber la précarité au ministère de la Culture, qui demeure, dans de nombreux secteurs, un fléau à éradiquer.

Paris, le 7 mars 2011